



Approches agroécologiques et autres approches innovantes

14 avril 2020 - 15:40 - 17:10

Réunion publique virtuelle

Synthèse du Rapporteur

Point 1 - Introduction par le Rapporteur

Le Rapporteur, S.E. Mohammad Hossein Emadi (Iran), a présenté l'objectif de la réunion publique, à savoir de fournir un espace pour une discussion ouverte, transparente, significative et inclusive entre les parties prenantes du CSA sur (i) les principales questions politiques qui se dégagent des commentaires écrits reçus sur l'Avant-projet et sur ; (ii) l'impact potentiel du COVID-19 sur le fond des recommandations politiques sur « Approches agroécologiques et autres approches innovantes ».

Point 1a - Aperçu sommaire du projet Zéro et des contributions écrites reçues

Le Rapporteur a présenté la *Synthèse des principaux domaines de réflexion (Summary of main areas of reflection)* issus des commentaires et contributions écrites sur l'Avant-projet. De nombreuses questions ont été soulignées comme devant faire l'objet de discussions supplémentaires afin de produire un premier projet qui articule la convergence entre les parties prenantes du CSA. À cette fin, une série de brèves consultations hebdomadaires thématiques et informelles en petits groupes, ouvertes à toutes les parties prenantes, sera organisée dans les semaines à venir.

Point 1b - Aperçu des implications de COVID-19 sur le contenu et processus des recommandations politiques

Le Rapporteur a souligné que de nombreux rapports récents, y compris ceux des Agences Basées à Rome, suggèrent que le COVID-19 a un impact direct sur les systèmes alimentaires. Il a noté l'opportunité d'intégrer les enseignements importants tirés de cette pandémie dans les recommandations, et a encouragé les parties prenantes du CSA à faire part de leurs commentaires sur le rôle que les approches agroécologiques et autres approches innovantes peuvent jouer dans la mise en place de systèmes alimentaires plus résilients.

En ce qui concerne le processus, le Rapporteur a informé que le Bureau était censé prendre une décision le 17 avril 2020 sur la poursuite des activités du CSA en ce qui concerne la mise en œuvre du PTPA du CSA pour 2020.

Approches agroécologiques et autres approches innovantes

Point 2 - Échange de commentaires par les parties prenantes du CSA

La discussion ouverte a porté sur les points suivants :

- Nécessité d'un meilleur équilibre entre les approches agroécologiques et les autres approches innovantes ;
- Demande d'utiliser les recommandations du rapport du HLPE comme moteur pour élaborer les recommandations politiques, y compris pour décrire les « autres approches innovantes ».
- Demande d'intégration d'une référence aux « *Dix éléments de l'agroécologie* » de la FAO adoptés en 2019 par le Conseil de la FAO. Demande d'inclure une définition de l'agroécologie dans l'introduction de l'Avant-projet, en reprenant la définition donnée dans les « *Dix éléments de l'agroécologie* ». Il est également demandé que soit réintroduit dans la prochaine version de l'Avant-projet le paragraphe 4 qui figurait dans la version précédente de l'Avant-projet (Note du Rapporteur) ;
- Soutien au fait de souligner la nécessité de transformer nos systèmes alimentaires mondiaux et nationaux, en précisant que l'agroécologie est une voie véritablement transformationnelle pour aborder tous les changements structurels dont nos systèmes alimentaires ont besoin et d'une manière systémique et intégrée, comme le souligne le rapport du HLPE ;
- Nécessité de clarifier, tant dans l'introduction que dans les recommandations, les différences entre les approches agroécologiques et les autres approches innovantes, conformément au rapport du HLPE ;
- Nécessité de renforcer le concept selon lequel des systèmes de production diversifiés et résistants contribuent à réduire l'empreinte écologique, dans le cadre d'une « approche sanitaire holistique » (*One health approach*) qui inclut les considérations de santé humaine, végétale, animale et environnementale ;
- Suggestion de renforcer les recommandations politiques sur la question de la réglementation des produits agrochimiques afin de protéger la santé humaine, animale, végétale et environnementale. Les produits agrochimiques doivent être utilisés conformément aux normes, directives et bonnes pratiques internationales, y compris celles visant à garantir la sécurité alimentaire ;
- Soutien à la reconnaissance de l'agroécologie comme étant cruciale pour la réalisation progressive du droit à l'alimentation, ainsi que pour assurer la résilience et la transformation des systèmes alimentaires ;
- Suggestion que les recommandations politiques fournissent des orientations pour des actions à moyen et long terme nécessaires pour atténuer les chocs en mettant en place des systèmes alimentaires résilients. En particulier, il a été suggéré d'axer la section « Prochaines étapes » du document sur des actions à long terme ;
- Il faut distinguer entre les approches et les techniques. Cela permettra aux agriculteurs de déterminer les moyens les plus appropriés pour gérer leurs pratiques agricoles, et de souligner la nécessité d'une orientation politique appropriée applicable à toutes les tailles d'exploitation ;
- Soutien au renforcement du concept d'accès et de partage des connaissances sur les nouvelles technologies et leurs impacts sur l'ensemble des acteurs et des parties prenantes ;
- Nécessité de reconnaître l'importance du rôle des États dans la création d'un environnement favorable aux agriculteurs, en particulier aux agriculteurs familiaux, afin qu'ils puissent choisir parmi des approches innovantes afin de renforcer leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimen-

Approches agroécologiques et autres approches innovantes

taire et leur nutrition ;

- Nécessité de fournir des définitions et des exemples de digitalisation, de renforcer les réglementations sur les risques et les défis pour s'assurer que cette digitalisation profite véritablement aux agriculteurs familiaux. Il est également nécessaire de rééquilibrer l'attention accordée à la numérisation par rapport aux autres approches ;
- Suggestion d'inclure des recommandations visant à renforcer les pratiques déjà testées dans de nombreux pays, qui visent à obtenir des avantages environnementaux, sociaux et économiques avec un potentiel significatif pour la création d'emplois décents ;
- Suggestion visant à renforcer l'importance du rôle des agriculteurs en tant qu'acteurs principaux de la transformation du système alimentaire. Les recommandations politiques devront fournir des orientations sur ce qui est bénéfique pour eux en termes de durabilité sociale, économique et environnementale ;
- Soutien au renforcement et à la mise en évidence de l'importance des connaissances locales, traditionnelles et autochtones tout au long du document ;
- Assurer la cohérence entre les Recommandations politiques sur « Approches agroécologiques et autres approches innovantes » et les « Directives volontaires sur les Systèmes alimentaires et la Nutrition », par exemple le texte sur les « régimes alimentaires sains » et sur les « systèmes alimentaires durables et résistants » ;
- Demander que les recommandations politiques utilisent un langage convenu au niveau international, le cas échéant. Les références au « Droit à l'alimentation » doivent reprendre le titre complet des « Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » de la FAO ;
- Suggestion d'ajouter une formulation plus forte sur le rôle des petits exploitants, ainsi que sur les questions de genre, qui sont particulièrement pertinentes dans la production de connaissances, la production agricole et la commercialisation. Les questions liées au sexisme et à la violence de genre doivent être discutées dans d'autres sections ;
- Suggestion de mettre en évidence le rôle des marchés à tous les niveaux - local, national, régional et mondial - tout au long du document ;
- Demander le renforcement des références au concept de « Droit à l'alimentation » dans tout le document ;
- Suggestion de ne pas inclure le terme « capacité d'agir » (*agency*) comme cinquième pilier de la sécurité alimentaire et de la nutrition, étant donné que pour certains sa signification n'est pas clairement définie ;
- Suivi et évaluation de l'impact : nécessité de disposer d'indicateurs convenus, de garantir leur mesurabilité et de s'assurer qu'ils sont cohérents avec ceux utilisés ailleurs.
- Inclure des directives spécifiques pour renforcer l'adoption et la mise en œuvre futures des recommandations politiques ;
- Appel pour que ces recommandations politiques s'appuient sur la plate-forme multipartite du CSA, et qu'elles s'adressent à toutes les parties prenantes, et pas seulement aux États membres, y compris à l'ensemble du système alimentaire. Il convient de mettre davantage l'accent sur le rôle que les agriculteurs, la société civile et le secteur privé jouent dans l'élaboration, la mise en

Approches agroécologiques et autres approches innovantes

œuvre et le développement d'approches durables efficaces.

Aperçu des implications du COVID-19 sur le contenu et le processus des recommandations politiques

La discussion ouverte a porté sur les points suivants :

- La crise du COVID-19 est un révélateur qui démontre encore une fois à quel point la transformation du système alimentaire est urgente. L'Avant-projet des recommandations politiques devra souligner clairement ce point ;
- La pandémie du COVID-19 souligne l'importance d'accroître la résilience des petits producteurs, et souligne en outre que l'agriculture industrielle intensive a profondément affaibli de nombreux écosystèmes et a créé les conditions propices à l'apparition de maladies végétales et animales. Cette situation met en évidence la nécessité de protéger et de conserver l'environnement et les écosystèmes en adoptant des approches agroécologiques pour la production alimentaire et, ce faisant, en soutenant le travail et les moyens de subsistance de milliards de petits producteurs alimentaires ;
- La pandémie du COVID-19 révèle l'importance du concept de systèmes de production diversifiés et résistants ;
- L'étendue des impacts du COVID-19 est encore inconnue, et il faudra plus de temps pour inclure des données fiables dans les recommandations politiques. Néanmoins, les recommandations politiques peuvent déjà apporter une contribution utile au sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires prévu en 2021 ;
- Le monde est encore en train de tirer les leçons des impacts du COVID-19 sur les systèmes alimentaires, mais la pandémie actuelle montre déjà l'importance du commerce, du bon fonctionnement des marchés, ainsi que des programmes de protection sociale pour les plus vulnérables - y compris les ouvriers agricoles et les travailleurs de toutes les chaînes d'approvisionnement alimentaire ;
- Suggestion de ne pas se concentrer trop en détail sur les impacts du COVID-19, l'étude d'impact devra être menée en dehors de cet Axe de travail. Il faut éviter de dupliquer d'autres travaux du CSA et des ABR.

Point 3 - Synthèse et remarques finales du Rapporteur

En remerciant toutes les parties prenantes pour leur engagement continu, le Rapporteur a réaffirmé l'importance de continuer à tenir des discussions informelles visant à rapprocher les parties prenantes ayant des points de vue différents.

Il a accueilli favorablement les suggestions visant à intégrer les considérations relatives à la pandémie du COVID-19 et qui sont pertinentes pour ce processus politique, en soulignant l'importance de maintenir une approche fondée sur des données probantes.